



ITINÉRAIRE ÉQUESTRE

165 km de sentiers balisés

Initié il y a 4 ans, l'itinéraire équestre du Bocage Vendée sera définit au printemps prochain. Avec plus de 165 km de sentiers balisés, les cavaliers pourront parcourir le Bocage le long d'un axe Nord/Sud et Est/Ouest; et ce travers 2 axes :

- **1 axe Nord/Sud entre Saint Aubin des Ormeaux et le Tallud Sainte Gemme** offrant de nombreux atouts naturels et pittoresques : la Sèvre Nantaise, la Vallée de Poupet, le Bois des Jarries à Si Mars la Réorthe, le collines du Bocage, ...

- **1 axe Est/Ouest depuis le Tallud Sainte Gemme jusqu' aux Brouzils:** Rochereau et son barrage, le Petit Lay, Grasla avec un circuit de 8 km à l'intérieur de la forêt ...



Un itinéraire encadré

Après des phases de sélection en partenariat avec les Communes traversées, les associations pédestres, cyclos et équestres, des conventions ont été signées en 2007, entérinant le tracé.

Au cours du premier semestre 2008, le balisage de l'itinéraire va être effectué par le Département de la Vendée et le Pôle Touristique. Dès le printemps, le Bocage sera doté du premier circuit équestre de la Vendée, et sera répertorié dans le site Internet du Comité Régional du Tourisme Équestre,

Début 2008, afin de faciliter les futurs adeptes de l'itinéraire dans leur recherche d'hébergements, **le Pôle Touristique va procéder à l'inventaire de toutes les structures situées à proximité de l'itinéraire équestre** et qui sont susceptibles d'accueillir des cavaliers et leurs montures.

Enfin, à terme, un troisième tracé complétera l'offre, reliant la forêt de Grasla à Saint Aubin des Ormeaux, offrant ainsi plus de 200 km de sentiers équestres.

